

**PRIX ICOM POUR LES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DANS LES MUSEES**

DOCUMENT DE DESCRIPTION DE PROJET

INFORMATIONS PRELIMINAIRES

Veillez compléter ce document avec des informations détaillées sur la contribution de votre projet à l'Agenda 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD). N'oubliez pas que toutes les questions marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires. Les soumissions ne comportant pas de réponses à ces questions obligatoires seront considérées comme inéligibles.

Merci pour votre engagement en faveur du développement durable et pour la soumission de votre projet au Prix ICOM pour la pratique du développement durable dans les musées !

DÉLAIS et ÉTAPES DE LA DEMANDE

1. Soumettre ce document ainsi que le formulaire d'évaluation à votre [entité ICOM éligible](#) avant le 1er octobre 2024, 23:59 CEST

L'entité ICOM éligible évaluera le projet. Si le projet répond aux exigences, vous recevrez le formulaire d'évaluation signé avant le : 15 octobre 2024, 23:59 CEST

2. Téléchargez le formulaire d'évaluation signé avec votre document de description de projet dans les sections dédiées sur le [portail de soumission](#) avant le : 1er novembre 2024, 23:59 CEST

Pour toute question, veuillez contacter : mas@icom.museum

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces dates importantes !



Nom de l'institution soumettant le projet: Cliquez pour entrer du texte

Intitulé du projet: Cliquez pour entrer du texte

A. CONTRIBUTION DU PROJET A L'AGENDA 2030 ET AUX CIBLES DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

1. Parmi les 5 P décrits ci-dessous, lequel est le plus étroitement lié à votre initiative : Choisissez un élément. *

Les personnes : mettre fin à la pauvreté et à la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans la dignité et l'égalité et dans un environnement sain.

Planète : protéger la planète de la dégradation, notamment par une consommation et une production durable, une gestion durable de ses ressources naturelles et une action urgente contre le changement climatique, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Prosperité : faire en sorte que tous les êtres humains puissent mener une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature.

Paix : promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives, exemptes de peur et de violence. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable.

Partenariat : mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par le biais d'un Partenariat mondial pour le développement durable revitalisé, fondé sur un esprit de solidarité mondiale renforcée, axé en particulier sur les besoins des plus pauvres et des plus vulnérables et avec la participation de tous les pays, de toutes les parties prenantes et de tous les peuples.

2. Quel défi ou aspiration en matière de développement durable votre projet/activité visait-il à relever ? *

Maximum 100 mots

3. Expliquez comment il contribue à atteindre le "P" identifié ci-dessus et pourquoi il était important de relever ce défi/cette inspiration : *

Maximum 100 mots

4. Veuillez identifier les Cibles des ODD auxquelles votre initiative est le plus étroitement liée et indiquez ci-dessous comment il contribue à chaque cible désignée (veuillez vous référer aux [Cibles des Objectifs du développement durable de l'ONU](#)).

Cible ODD 1: (e.g. 4.7)



Contribution du projet à la cible ODD 1	Ex. 4.7 (Éducation au développement durable). Notre projet impliquait le développement d'un nouveau programme éducatif visant à relever les défis environnementaux au niveau local. Le programme a été conçu de manière à pouvoir être adapté à différents groupes d'âge, y compris à l'apprentissage tout au long de la vie. Le contenu du programme couvrait les droits de l'homme et l'action climatique, ainsi que la consommation durable et la citoyenneté.
Cible ODD 2: (ex. 11.7)	
Contribution du projet à la cible ODD 2	Ex. 11.7 (Espaces verts et publics sûrs et accueillants). Notre projet comprenait la modernisation de nos salles d'éducation, afin de fournir des ressources d'apprentissage supplémentaires et des ressources destinées aux groupes minoritaires locaux, pour rendre le musée plus inclusif. Nous avons fait la promotion du musée auprès de ces groupes à travers [...].
Cible ODD 3: ex. 12.6	
Contribution du projet à la cible ODD 3	Ex. 12.6 Le projet visait à réduire l'utilisation standard des ressources du musée, afin de contribuer à ses objectifs globaux de réduction et de gestion des déchets. Le projet a adopté la hiérarchie des déchets (éviter, réduire, réutiliser, recycler) et a minimisé l'achat de nouveaux équipements tels que [...].

5. Quels sont les autres ODD dont votre activité a bénéficié, et comment ? *

Maximum 100 mots

B. RESULTATS ET IMPACT DU PROJET

6. Décrivez l'impact durable du projet et la manière dont l'organisation cherche à maximiser l'impact du projet. *

Maximum 100 mots

7. Pouvez-vous donner des exemples de résultats ou de réalisations tangibles de ce projet qui sont utilisés dans la mise en œuvre de projets ou d'initiatives similaires ? *

Maximum 100 mots

8. Indiquez si le projet doit être développé davantage. Si le projet est finalisé et que le travail n'est pas poursuivi, indiquez-en la raison : *

Maximum 100 mots

9. Le projet est-il intégré dans une stratégie, une politique ou un plan local ou national en matière d'ODD ? *

Oui Non

Si oui, veuillez décrire comment :

Maximum 100 mots



C. INCLUSION

- 10. Comment le projet a-t-il répondu à l'impératif de l'ODD de "ne laisser personne de côté" (c'est-à-dire comment les besoins des minorités et des personnes et groupes marginalisés ont-ils été prioritaires) ? ***

Maximum 100 mots

- 11. Le projet a-t-il été réalisé en collaboration avec les visiteurs du musée, les communautés, la population locale, les peuples autochtones ou des partenaires extérieurs ? Si oui, veuillez préciser avec qui et de quelle manière. ***

Maximum 100 mots

- 12. Le personnel du musée a-t-il bénéficié d'une manière ou d'une autre du projet ? Si oui, comment ? ***

Oui Non

Si oui, comment ?

Maximum 100 mots

D. DETAILS SUPPLEMENTAIRES SUR LE PROJET

- 13. Y a-t-il des bonnes pratiques ou lignes directrices avez-vous utilisées ? Si oui, lesquelles ? (par exemple, guides de développement durable pour les musées)**

Maximum 100 mots

- 14. Quelle était la provenance des ressources financières du projet (sponsors, industries) ? ***

Maximum 100 mots

- 15. Quels ont été les apports et les résultats (les ressources utilisées et la valeur créée) du projet ? ***

Apports sociaux et humains utilisés* Maximum 50 mots (par exemple, le nombre d'employés et une estimation du nombre d'heures alloué au projet)	Valeur sociale créée* Maximum 50 mots (par exemple, 5 000 visiteurs et participants habilités à prendre part à la conservation des forêts grâce au projet)
--	--



<p>Ressources naturelles utilisées* Maximum 50 mots (<i>par exemple, es matériaux utilisés or la consommation d'énergie</i>)</p>	<p>Ressources naturelles protégées et/ou restaurées* Maximum 50 mots (<i>par exemple, une forêt locale de 5 hectares conservée grâce à la participation de la communauté au cours du projet</i>)</p>
<p>Budget* Maximum 50 mots (<i>par exemple, estimation du budget total alloué pour la durée totale du projet</i>)</p>	<p>Avantages financiers du projet * Maximum 50 mots (<i>par exemple, estimation de la valeur financière/du coût créé par le projet</i>)</p>

16. Veuillez fournir jusqu'à trois liens externes (liens de presse, critiques en ligne provenant de l'extérieur de votre organisation) ou des contributions de personnes ou d'organisations qui décrivent l'impact de l'initiative. *

Maximum 100 mots

E. DILIGENCE REQUISE

17. Veuillez confirmer que le projet/l'initiative a respecté les principes suivants, adaptés des dix principes du [Pacte mondial des Nations unies](#): *

Droits humains

- Les musées doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement reconnus ; et
- s'assurer qu'ils ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes internationales du travail

- Les musées doivent défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective ;
- l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ; et
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- Les musées doivent soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux ;
- prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et
- encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Les musées doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.



F. CONFORMITE

En soumettant cette description détaillée du projet au représentant de l'entité de l'ICOM, le candidat :

- déclare avoir lu et accepté sans réserve les [Conditions générales du prix ICOM](#) et reconnaît que le retrait de l'acceptation à n'importe quelle étape du prix ICOM rendra la candidature inéligible pour le prix ICOM.
- accepte de transmettre sa candidature à l'entité ICOM pour la procédure d'évaluation, au secrétariat de l'ICOM pour la vérification de l'éligibilité et au jury si la candidature est jugée éligible.
- comprend que pour le bon déroulement du Prix ICOM et pour assurer l'intégrité du contrôle d'éligibilité, la candidature ne sera pas divulguée par le candidat ou toute autre personne pendant la durée du projet.
- reconnaît que toutes les informations soumises dans la candidature constituent un contenu public qui peut être rendu public si le projet soumis par le candidat est sélectionné dans la liste longue.
- confirme qu'aucune des informations soumises ne contient d'informations fausses ou inexacts ou n'omet d'énoncer un fait dont l'omission rendrait ces informations trompeuses ou pourrait avoir une incidence négative sur la décision de l'entité de l'ICOM de soutenir le projet et/ou le jury dans le cadre du processus de sélection.